

Les enjeux de la prévention en matière de santé

Déclaration du groupe de l'UNSA

Le groupe de l'UNSA estime qu'il faut tenir compte du caractère multidimensionnel de la prévention en matière de santé. Elle concerne tous les acteurs de la vie économique et sociale. Les gains qu'elle induit ne sont cependant pas mesurables. Ils sont en quelque sorte équivalents à des non-coûts, c'est-à-dire au montant des dépenses auxquelles une population plus vulnérable aurait du faire face. Même si elles échappent à la logique comptable, les sommes épargnées en termes de soins deviennent potentiellement disponibles pour la formation, la recherche et l'innovation.

Ainsi, la prévention a un caractère d'investissement. Elle n'a pas seulement un impact sur les conditions de vie, elle concoure aussi à la maîtrise des dépenses publiques et est un atout de compétitivité en assurant une main d'œuvre plus régulièrement disponible. Néanmoins, l'effort doit être constant pour être véritablement efficace. De ce point de vue, l'UNSA craint que l'effet conjugué des politiques d'austérité et de réduction systématique des effectifs ne coûte beaucoup plus cher que les économies réalisées à très court terme et dont l'impact budgétaire sera fugace.

En privilégiant notamment la construction d'un parcours de prévention citoyen tout en promouvant une responsabilité collective, cet avis a le mérite de bien situer la prévention dans l'ensemble de cette problématique, même si l'on peut déplorer une certaine retenue dans les développements plus strictement économiques.

Par ailleurs, l'avis fait judicieusement remarquer que la prévention ne saurait être cantonnée à l'activité du seul secteur des professionnels de la santé. Nombre de professionnels sont concernés, tout particulièrement à l'Éducation nationale où elle n'est pas du seul fait de la médecine scolaire. La prévention intervient là dans un contexte et à une période de la vie particulièrement déterminante. La faiblesse latente de moyens y est d'autant plus inquiétante. L'avis en pointant les propos quelquefois lénifiants et se voulant rassurants sur les performances de notre système s'inscrit légitimement en faux sur la portée réelle des progrès en termes de mortalité prématurée et d'espérance de vie sans incapacité, qui peinent à dissimuler les lacunes de la politique de santé en France : il est clair qu'en matière de prévention la France a encore de grosses marges d'évolutions devant elle.

L'UNSA tient en conclusion à insister particulièrement sur deux axes :

D'une part, l'obligation d'étendre la formation en matière de prévention largement au-delà des seuls professionnels de santé, comme les accompagnants sociaux - assistantes sociales, par exemple - pour ne citer que cela ;

D'autre part, la nécessité absolue d'une volonté d'assurer une meilleure coordination du sanitaire, du social et du médico-social. Cela implique d'établir un cadre de gouvernance publique qui fixe les objectifs et puisse ajuster les enveloppes budgétaires adaptées pour les atteindre. Ceci appelle leur décloisonnement, c'est la raison pour laquelle l'UNSA réclame leur fongibilité.

L'UNSA soutient une large part des préconisations qui figurent dans cet avis et a voté pour.